



M. Serge OLIVIER
MAIRIE DE NEUF BERQUIN
PLACE ROBERT DEVOS

59940 NEUF BERQUIN

Objet : Aide intempérie – Secours Catastrophe Naturelle
PJ : Dossier de demande de secours financier

Villeneuve d'Ascq, le 22 février 2024

Monsieur le Maire,

La Carsat Hauts-de-France, organisme de Sécurité sociale, gère notamment les retraites et accompagne les personnes retraitées pour bien vivre leur retraite.

Dans ce cadre, la Carsat Hauts-de-France aide les personnes retraitées pour faire face à une difficulté subite, inhabituelle et imprévisible comme les inondations récentes.

La Direction de la Carsat et son Conseil d'administration ont mis en place une aide exceptionnelle intempérie en janvier 2024 pour les habitants des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la côte picarde connus de nos services comme étant fragiles. C'est ainsi que les 1.420 retraités des communes sinistrées, bénéficiant d'un plan d'aide ou d'un secours financier en 2023 ont bénéficié de façon automatique du versement d'une aide de 1.000 euros.

Au-delà de cette première aide, la Carsat Hauts-de-France souhaite accompagner l'ensemble des retraités victimes d'un sinistre inondation dans les communes impactées, et leur proposer de demander l'aide « Secours catastrophe naturelle ».

Une communication par mail est effectuée pour informer les éventuels bénéficiaires de cette aide.

Je sais pouvoir compter sur vous pour relayer cette information auprès des personnes concernées, et accompagner vos administrés, notamment les plus fragiles, dans la rédaction et la complétude du dossier, en tant que de besoin.

Carsat Hauts-de-France

11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Tél. Assurance retraite : **3960** (Service gratuit + prix appel)
De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

Tél. Santé au travail & services entreprises : **3679** (Service gratuit + prix appel)

Tél. Service social de l'Assurance maladie : **3646 - dites « Service social »** (Service gratuit + prix appel)
De l'étranger : +33 811 70 3646.

A cet effet, je tenais à vous adresser un exemplaire du dossier de demande d'aide et vous préciser les conditions de son attribution :

- Être retraité.e majoritairement au Régime Général (une seule demande par foyer),
- Résider (au titre de la résidence principale) dans l'une des communes reconnue catastrophe naturelle au Journal officiel en décembre 2023 et janvier 2024,
- Avoir déclaré à son assurance un sinistre inondation avec un fait générateur entre le 01/11/2023 et le 10/01/2024,
- Avoir envoyé un dossier de demande de secours avec les pièces justificatives **au plus tard le 31/03/2024.**

L'ensemble de ces informations ainsi que le dossier de demande d'aide sont disponibles en téléchargement sur notre site internet www.carsat-hdf.fr / page d'accueil.

Afin de vous accompagner si nécessaire, mes collaborateurs sont à votre disposition via l'adresse dédiée ci-après, réservée à votre usage : lillesecoursasv@carsat-nordpicardie.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général



Christophe MADIKA

- Dossier Disponible en Mairie de
NEUF BERQUIN -